Olivier Richefou, président du conseil départemental de Mayenne (UDI)

"Il existe en Mayenne 4 453 places d'Ehpad, ce qui en fait le huitième département le mieux doté"

Publié le 02/12/16 - HOSPIMEDIA

Après un moratoire de deux ans, le département de Mayenne reprend ses investissements de travaux en Ehpad. Optimiser l'offre d'hébergement proposée aux personnes âgées dépendantes, tel est le cap donné. Cela passe donc par la fermeture de certaines structures mais pas seulement. Olivier Richefou présente à Hospimedia sa stratégie.

Hospimedia : "Dans quel contexte ont été élaborées les nouvelles orientations pour optimiser l'offre d'hébergement à destination des personnes âgées dépendantes en Mayenne ?

Olivier Richefou : Jean Arthuis (UDI), mon prédécesseur à la tête du conseil départemental de Mayenne, a mis en œuvre un moratoire sur le financement du département aux travaux des Ehpad, considérant au regard d'un afflux des demandes, qu'il était nécessaire de clarifier la situation. La moitié des Ehpad mayennais envisageaient, avant 2015, un montant global de travaux de plus de 219 millions d'euros (M€). Il s'agissait majoritairement de travaux de restructuration plus ou moins lourds. Certains concernaient même des reconstructions complètes. Cette forte demande de travaux était la conséquence directe des dernières règles d'accessibilité qui ont entraîné de nouvelles contraintes pour les établissements. S'ajoutait à cela le fait que certains établissements étaient des anciens foyers logements qui avaient bénéficié d'une habilitation Ehpad sans avoir été conçus pour accueillir des personnes dépendantes. Avant d'accorder tout nouveau financement, le département a souhaité faire le point. Le cabinet Calia conseil a été missionné sur ce dossier pour visiter l'ensemble des Ehpad et consulter les acteurs du secteur. Pour la première fois, en Mayenne, j'ai organisé en automne 2015, une concertation avec tous les directeurs et présidents d'Ehpad. J'ai alors pu leur rappeler que la politique d'accueil des personnes âgées est une compétence forte du département. Je leur ai aussi confirmé que nous souhaitions continuer à jouer ce rôle mais que cela nécessitait de faire un état des lieux pour dégager quelques pistes de travail. Je suis parti du postulat que nous ne pouvons pas continuer à nous renvoyer la balle entre l'État et le département concernant le financement des Ehpad, et qu'il fallait que nous prenions ensemble des décisions fortes pour l'avenir des Ehpad.

"Première règle, un prix de journée en Ehpad en Mayenne ne peut dépasser 60 euros (€). Cela représente mensuellement un peu moins de 2 000 €, sachant que la moyenne des retraites est située autour de 1 200 €".

H. : Quelles principales conclusions retenez-vous de l'état des lieux réalisé ?

O. R. : Il a révélé qu'il existe en Mayenne 4 453 places d'Ehpad, ce qui en fait le huitième département le mieux doté de France au regard de sa population des plus de 75 ans. L'étude a aussi été menée en fonction des bassins de vie, soit des dix intercommunalités. Un écart important entre les territoires a été constaté, avec un taux d'équipement variant de 100 à 160, et des établissements très majoritairement publics. Autre constat, à quinze kilomètres du département, ont également été identifiées 4 317 places d'Ehpad. Autre donnée, l'évolution réglementaire et la loi vieillissement encouragent le maintien à domicile. Et il semblerait que les personnes les moins dépendantes (correspondant à un classement de Gir 5 et 6) n'ont plus vocation à être accueillies en Ehpad.

H. : À partir de l'état des lieux, quelles orientations le département vient-il de prendre ?

O. R. : Première règle, un prix de journée en Ehpad en Mayenne ne peut dépasser 60 euros (€). Cela représente mensuellement un peu moins de 2 000 €, sachant que la moyenne des retraites est située autour de 1 200 €. En fixant ce seuil maximal des prix de journée nous appelons les établissements à ne pas mettre en difficulté financière les familles des résidents. Par ailleurs, notre département a choisi de ne pas encore faire appel à la solidarité des petits-enfants comme la loi nous l'autorise. Nous avons décidé pour le moment de ne pas mettre en œuvre cette possibilité.
Deuxième règle, nous avons choisi de maintenir un maillage fort et une réponse de proximité. Dans la région des pays de la Loire, l'ARS considère que les établissements doivent avoir un minimum de 80 lits pour qu'elle accompagne financièrement leurs projets de développement. Le département mayennais considère pour sa part, que ce seuil est incompatible avec le maintien d'un maillage fort territorial et nous pourrons donc accompagner des petits établissements.

La restructuration de l'offre de places d'Ehpad en Mayenne a débuté de la pire manière qu'il soit, dans la mesure où elle s'est faite dans l'urgence, avec la fermeture de l'Ehpad de Sainte-Suzanne.

H. : Comment se concrétisent ces orientations ?

O. R. : Nous souhaitons structurer l'offre par territoire, et aussi mutualiser tout particulièrement les fonctions supports (direction, comptabilité, restauration, blanchisserie, achats groupés...) en s'appuyant quand on le peut sur un établissement ressource. L'objectif est d'encourager la création de liens entre les établissements, même de statuts différents le cas échéant. Il s'agit d'orientations que le département soutient. Nous avons pour cela au sein du conseil départemental créé un poste de référent, mis à la disposition des acteurs pour les aider dans leurs réflexions et mises en œuvre.

H. : Peut-on dire que cette restructuration a débuté avec la fermeture de l'Ehpad de Sainte-Suzanne ?

O. R. : En effet, la restructuration de l'offre de places d'Ehpad en Mayenne a débuté de la pire manière qu'il soit, dans la mesure où elle s'est faite dans l'urgence, avec la fermeture de l'Ehpad de Sainte-Suzanne. La commission de sécurité a imposé à l'établissement des délais. De son côté, le département a dépensé toujours dans l'urgence le strict minimum pour ne pas mettre en danger la vie des résidents, mais il s'agissait d'une solution à court terme. Il existait dans cette commune un projet de reconstruction de l'Ehpad avec un prix de journée autour de 75 €, donc incompatibles avec les objectifs fixés par le département. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas soutenu ce projet de reconstruction. Toutefois, le département s'est engagé à retrouver une place aux trente résidents en répondant à leur choix, même hors département. Il s'est également engagé à assurer au personnel un nouveau poste de travail, y compris les contractuels. Nos objectifs ont été tenus. Enfin nous avons encouragé les élus de Sainte-Suzanne à travailler à la mise en place d'un accueil pour personnes âgées qui ne soit pas un Ehpad, mais plutôt un dispositif du type village des aînés qui serait construit à Sainte-Suzanne. Actuellement l'ancien Ehpad a été réquisitionné par la préfecture pour accueillir des migrants jusqu'au 31 mars.

> La Mayenne ne dispose aujourd'hui que de 400 places de ce type. Nous amorçons donc un mouvement qui prendra plusieurs années. Je reste aussi persuadé qu'un certain nombre de places d'Ehpad se transformeront à l'avenir en lits de résidence autonomie.

H. : Le programme de restructuration de l'offre en Mayenne prévoit d'autres fermetures ?

O. R. : C'est exact, toutes les fermetures se feront avec les mêmes garanties, en permettant aux résidents de choisir leur nouvel établissement ; au personnel d'être réaffecté et à la commune de ne pas rester sans solution immobilière. À Juvigné, par exemple, la fermeture de la résidence du Village-fleuri est envisagée, mais aucune date n'a encore été arrêtée, il n'y a pas d'urgence. Avec un prix de journée situé déjà à 58 € et des travaux nécessaires s'élevant à 750 000 €, il est difficile d'envisager un avenir serein. Un comité de pilotage doit donc se mettre en place pour objectiver l'opération de fermeture sous tous ses aspects. La transformation du bâtiment en résidence autonomie sera par exemple étudiée. La Mayenne ne dispose aujourd'hui que de 400 places de ce type. Nous amorçons donc un mouvement qui prendra plusieurs années. Je reste aussi persuadé qu'un certain nombre de places d'Ehpad se transformeront à l'avenir en lits de résidence autonomie. Par ailleurs, les fermetures des Ehpad La Colmont à Oisseau et Les Glycines à Montenay sont également prévues...

H. : Qu'en est-il du moratoire concernant le financement du département aux travaux des Ehpad ?

O. R. : Il est aujourd'hui levé, pour mettre en œuvre nos nouveaux axes stratégiques. Nous avons décidé d'affecter une enveloppe de 2 M€ par an aux subventions apportées, sachant que la règle suivie par le département de La Mayenne est d'intervenir à hauteur de 7,5% du montant de l'investissement quand il s'agit de travaux".

Propos recueillis par Lydie Watremetz